

COMMUNE DE CELLETES - CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU

DEVELOPPEMENT D'UN DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION

Le Conseil municipal, par 18 voix pour, 0 abstention, et 5 voix contre :

- Accepte le développement d'un dispositif de vidéo-protection sur la Commune
- Vote l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal de vidéo-protection
- En valide les statuts
- Procède à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la gendarmerie, la Commune et le Syndicat Intercommunal de vidéo-protection.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020.

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET DE LA COMMUNE DE CELLETES – EXERCICE 2020

Le Conseil municipal, par 18 voix pour, 0 abstention, et 5 voix contre, autorise le Maire à inscrire les virements de crédits présentés sur les sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020.

FORMATION DES ELUS

L'article 15 de la loi N° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, a créé un droit individuel à la formation et reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Le Conseil Municipal a validé les orientations suivantes en matière de formation : Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 2% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

GRDF – REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2020

Le Conseil municipal charge le Maire de prendre toutes dispositions pour l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public (ouvrages des réseaux de distribution et occupation provisoire) due par GRDF (Gaz Réseau Distribution France) au titre de l'année 2020 pour un montant total de 596,00€.

DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des 7 propriétés présentées.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Décision 2020-09 Le Conseil municipal prend note de la décision de M. Le Maire visant à accorder dans le cimetière communal une concession individuelle d'une durée de 30 années pour un montant unitaire de 200€.

A Cellettes, le 12 octobre 2020
Le Maire,

Joël RUTARD

Affiché le 12 octobre 2020